**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

**A L’OCCASION DE LA 42ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE DU GABON**

**Genève, le 24 janvier 2023**

**Monsieur le Président,**

Le Tchad souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation Gabonaise et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Le Tchad salue l’engagement et les efforts continus du Gabon dans la mise en œuvre de 143 recommandations acceptées en 2017 à l’issue du précédant Cycle de l’EPU, notamment la loi N° 006/2020 du 6 septembre 2021, portant élimination des violences faites aux femmes, la ratification de plusieurs conventions internationales pertinentes, etc.

Le Tchad encourage le Gabon à poursuivre ses efforts en vue d’une plus grande effectivité du respect des droits humains dans le pays.

Dans un esprit constructif, le Tchad souhaiterait recommander aux autorités Gabonaises ce qui suit :

1. Poursuivre le processus d’adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d’apatridie ;
2. Examiner les possibilités de révision des dispositions du Code Pénal interdisant la traite des êtres humains afin de les rendre conformes aux normes internationales.

Le Tchad souhaite à la délégation Gabonaise un examen couronné de succès.

**Je vous remercie.**